

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 82/110 du 29/01/1982
/MTPS.DGTFP.DFP/2202

portant intégration et nomination de M.
sieur KOUBA Raymond dans les cadres de
catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Travaux Publics).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-
VERNEMENT.-

(/ISAS :

D.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n° 25-80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 64-62 du 25.2.1964 portant modifica-
tion du décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62
du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, no-
tamment en ses articles 7 & 8;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, re-
constitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnai-
res;
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81-016 du 26.1.1981 au décret
n° 80-644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81-017 du 26.1.1981 relatif aux in-
térims des Membres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 5059/MEN.DGEOC.DOB du 22 Octobre
1981 du Directeur de l'Orienteation et des Bourses, trans-
mettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 64-62 du 25.2.1964 susvisé, Monsieur KOUBA Raymond, né le 17 Novembre 1952 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil obtenu à l'Université Technique de Budapest (Hongrie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et de la Construction.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 29 Janvier 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux
Publics et de la Construc-
tion,

Commandant Bénéoit MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Ithi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFF.DFP 3
- DFP.BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MTPC 1
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM.BC 2